****

**Qu’est-ce que la Campagne Boycott-Désinvestissement-Sanctions (BDS) :**

**Une réponse non violente à l’impunité de l’état israélien**

**En 2004, la société civile palestinienne** invite les organisations des sociétés civiles internationales, les gens de conscience du monde entier et les Israéliens honnêtes à imposer de larges boycott, à mettre en application des initiatives de retrait d’investissement tels que ceux appliqués à l’Afrique du Sud à l’époque de l’apartheid, à faire pression sur leurs états respectifs afin qu’ils appliquent des embargos et des sanctions contre Israël.

Ces sanctions non-violentes seront maintenues jusqu’à ce qu’Israël honore son obligation de reconnaître le droit inaliénable des Palestiniens à l’autodétermination et respecte entièrement les préceptes du droit international en

**1. Mettant fin à son occupation et à sa colonisation de tous les terres arabes et en démantelant le Mur**

**2. Reconnaissant les droits fondamentaux des citoyens arabo-palestiniens d’Israël à une égalité absolue;**

**3. Respectant, protégeant et favorisant les droits des réfugiés palestiniens à revenir dans leurs maisons et propriétés comme stipulé dans la résolution 194 de l’ONU**

A date **le BNC (Comité National de Boycott Palestinien) compte 400 organisations palestiniennes, partis politiques, syndicats et ONGs**

**En Bref ! La Cisjordanie**

* 3,4 millions de Palestiniens dont 50% sous le seuil de pauvreté
* Le revenu moyen est 19 fois inférieur à celui des israéliens
* 519 000 colons israéliens dans 149 colonies illégales selon le droit international
* Un territoire morcelé par la colonisation ; découpé en 3 zones, des routes réservées aux colons, des centaines de check-points militaires
* Annexion par l’occupant de près de 10% de la Cisjordanie, le Mur de l’Apartheid est déclaré illégal en 2004 par la Cour Internationale de Justice qui demande sa destruction
* 14% des travailleurs palestiniens n’ont d’autre choix que de travailler en Israël ou dans les colonies
* Dans une entreprise israélienne, le salarié palestinien a un salaire inférieur de moitié à celui de son collègue israélien
* Dans les colonies, les employeurs n’appliquent pas le droit du travail israélien pour les travailleurs palestiniens. Ceux-ci n’ont pas de retraite, pas d’assurance maladie et chômage, pas de respect du temps légal de travail, les enfants y sont exploités notamment dans les colonies agricoles de la vallée du Jourdain
* Les entreprises israéliennes transfèrent leurs productions les

plus polluantes en Cisjordanie pour s’affranchir des contraintes

des lois israéliennes. Les usines chimiques de Tulkarem et

Barkan exposent les travailleurs palestiniens à des conditions

très dangereuses sans médecine du travail, contrôle sanitaire et matériel de protection

**Paroles de Travailleurs Palestiniens**

**Mohammed** 40 ans (réfugié) travaille dans la **zone industrielle d’Atarot** (près de Jérusalem) : Pour nous venant de Cisjordanie, le salaire minimum est de 700€ par mois. Pour ceux de Jérusalem c’est 800 € et pour un travailleur israélien, le salaire minimum est de 1 300€. Dans la loi israélienne, la journée est de 8h. Mais les palestiniens travaillent 9h car une heure est offerte au patron : ½h le matin et 1/2h le soir

**Youssef** 46 ans travaille dans une **colonie israélienne «**Pour travailler, il faut avoir une autorisation qui est retirée de nos salaires (salaire de 2 jours). Il n’y a pas de contrat de travail, le seul document c’est l’autorisation de travail dans la colonie. Ton employeur fait ce qu’il veut, il t’embauche pour une semaine mais il peut te virer au bout de trois jours. A qui vas-tu te plaindre ? Si tu veux pouvoir retravailler un jour dans la colonie, tu te tais et tu t’en vas »

**Aziz** travaille dans la **zone industrielle Barkan de la colonie d’Ariel** J’ai eu un accident du travail. J’avais une blessure ouverte grave à la jambe. J’ai dû attendre 4h30 au check-point pour être transporté par mes propres moyens dans un dispensaire palestinien. Je n’ai pu toucher aucune indemnité et j’ai subi des pressions de mes supérieurs pour n’entamer aucune procédure, sous peine de ne plus jamais avoir d’autorisation de travail. Il n’y a aucun service d’urgence pour les palestiniens, par même un médecin sur place.

**3 massacres en moins de 10 ans**

**2008-2009** **1,417 morts dont les 2/3 sont des civils.** 4000 maisons, 600 entreprises, 10 réseaux d’égouts détruits. 8 hôpitaux et 26 cliniques endommagées, 50 bâtiments des Nations Unies

**2012 :** **174 Palestiniens tués, 129 civils.** 124 maisons détruites, 2050 endommagées, 250 ONGs, 97 écoles, 15 centres de soin, 15 usines endommagés ou détruits.

**2014**: **2310 Palestiniens tués, 1617 civils et 551 enfants. 373 000** enfants ont besoin d’un traitement psychologique. Près de **11.000 blessés dont 3374 enfants dont 1000 handicapés à vie**

7.000 maisons totalement détruites, 89.000 endommagées soit 65.000 sans-abris. Destruction de la station d’électricité, des deux usines de traitement des eaux et de quasiment toutes les usines.

**Moins de 10% des maisons ont été reconstruites à ce jour. Gaza est un immense camp de concentration dans l’indifférence totale !**

**En Bref ! La Bande de Gaza**

* 364 km² pour 1,8 millions d’habitants / Arles 759Km², 50.000 hab
* 80% de la population vit sous le seuil de pauvreté
* 44 % de la population vit en état d’insécurité alimentaire
* Taux de chômage = 34% de la population active
* Taux de chômage des jeunes = 47%
* 90 % des ateliers et usines ont dû fermer les uns après les autres
* Le secteur privé employait environ 100 000 personnes avant 2007,

au moins 85% des entreprises ont été détruites par les

bombardements israéliens

* 35% des terres agricoles, 85% des zones de pêches sont totalement

ou partiellement inaccessibles en raison des interdictions militaires

israéliennes : 90% des familles de pêcheurs vivent sous le seuil de

pauvreté.

**Gaza est sous blocus illégal depuis bientôt 10 ans**

**En bref ! JERUSALEM**

* Occupée en 1967, la partie orientale de Jérusalem est au centre du conflit colonial
* Les Jérusalémites sont considérés comme apatrides et n’ont qu’une carte de résident à renouveler régulièrement ce qui les expose à l’arbitraire de l’occupant
* Près de 100000 palestiniens se trouvant hors des frontières de la ville ont perdu leur droit de résidence, ou risque de le perdre
* Fin 2011, il y avait par ailleurs 190.423 colons dans les quartiers israéliens de Jérusalem Est.
* Les expulsions de maison, la non délivrance de permis de construire par les autorités d’occupation sont un problème majeur
* Le Mur (illégal) de l’Apartheid a exclu de Jérusalem les quartiers les plus densément peuplés de Palestiniens.
* En 2007, 67% de la population non juive vivait sous le seuil de pauvreté
* Le revenu annuel d’un palestinien de Jérusalem est 8 fois inférieur à celui d’un israélien.
* En 2008 74% des enfants non juifs à Jérusalem vivaient sous le seuil de pauvreté contre 47% des enfants juifs

**Les Palestiniens de 1948**

Ce sont les Palestiniens qui in échappé au nettoyage ethnique pratiqué à partir de 1948, Ils représentent 20% de la population israélienne et vivent essentiellement en Galilée, dans le Néguev et dans les villes mixtes Jaffa, Ramleh et Lod. De 1948 à 1966, ils ont vécu sous administration militaire contrairement aux israéliens juifs.

Leur taux de chômage est plus important, ils sont employés dans les secteurs les moins rémunérés bâtiment, agriculture et sont sous représentés dans la fonction publique.

De nombreux secteurs sont fermés aux palestiniens de 1948 pour des raisons de sécurité : la banque d’Israël, la direction de la télévision et de la radio, l’administration de lutte contre la drogue, la direction des parcs naturels, des antiquités nationales…..

52% des palestiniens de 1948 vivent sous le seuil de pauvreté contre 16% des juifs israéliens

**Les femmes et le travail**

Une grande majorité est exclue du marché du travail : moins de 20% sont comptabilisées dans la population active, le plus souvent dans des emplois subalternes et à temps partiel. Les principaux obstacles rencontrés

* Les restrictions sociales : accès réduit aux transports, pas de garde d’enfants, pas de zone industrielle à proximité
* Le travail non déclaré et la précarité : absence de contrat de travail, absence de droits sociaux, salaire en dessous du minimum
* L’absence de défense syndicale : la Histadrut et le Naamat (organisation féminine) n’a pas de structure parmi les palestiniennes de 1948, alors qu’elles sont soumises à des inégalités criantes

**Message de Salah A.K** syndicaliste depuis 30 ans, un des premiers adhérents à la **PGFTU** « J’invite les militants syndicalistes français à venir en Palestine. Il faut venir sur place pour comprendre la réalité….voir les check-points, comprendre la situation concrète des travailleurs palestiniens, les autorisations de travail, les indemnités, les assurances, le salaire, les droits syndicaux etc…. Non seulement pour rencontrer les syndicats palestiniens mais pour qu’ils se déplacent sur les lieux de travail afin d’avoir une vision globale.

C’est vrai qu’il y a une autorité palestinienne, mais elle ne contrôle rien…. **Il y a une occupation qui décide de tout**, qui divise les travailleurs, qui les exploite, qui nie tous leurs droits en tant qu’ouvriers, salariés….

**Histadrut** **(1er syndicat israélien) et les palestiniens de 48**

Fondée en décembre 1920, la Histadrut est l’un des piliers de la création de l’état israélien. Elle a porté le boycott du travail arabe dans les années 30 en favorisant le « Travail Sioniste »

Ce n’est qu’en 1959 que la Histadrut accepte de syndiquer les travailleurs palestiniens. Fidèle relais de la politique de discrimination de l’état, elle a refusé d’intervenir dans de nombreuses affaires de discrimination raciale collective à l’encontre des palestiniens de 1948.

**Pour en savoir plus** cf. **La Histadrout Histoire et Rôle dans l’Occupation, la Colonisation et l’Apartheid**

**Yoni Balaban** responsable à Jérusalem  de **Koach la ovdim, « le pouvoir aux travailleurs** » : crée en 2007 suite aux grandes grèves des bagagistes en 2006 brisées par la Histadrut… « Nous organisons tous les travailleurs en Israël et en Palestine, tous les travailleurs qui sont sous la supervision d’Israël »En Israël, seulement 1/3 des travailleurs est syndiqué car les anciens syndicats ne s’occupent pas des nouveaux lieux de travail. Ils n’organisent pas les travailleurs pauvres, mais s’occupent des plus riches, des plus éduqués

**Hanna Zohar** fondatrice de **Kav la’oved « SoS Travailleurs »** ONG dirigée par des femmes, 3 bureaux en Israël et 2 en Palestine occupée : L’Histadrut collabore depuis toujours avec le gouvernement israélien pour exploiter les travailleurs….. Les colonies sont pour les employeurs israéliens une zone libre. Ni Palestine ni Israël, ils appliquent la loi jordanienne de 1967 soit : pas de syndicats, pas de vacances, aucune protection sociale ou sanitaire, des salaires inférieurs de moitié au salaire minimum. En 2007 nous avons obtenu que le droit (du travail) israélien soit appliqué dans les colonies. Beaucoup de sociétés le refusent

**Quel paysage syndical en Palestine ?**

**PGFTU** Fédération générale syndicale Palestinienne, le plus important

**DWRC :** « Démocratie et droits des travailleur.euse.s ». Indépendants..

**PNFTU :** Pal New Fed of Trade Unions (créé en 2012, pour la défense de la démocratie et des droits des travailleurs). .

**GUPW :** Gal Union of Pal Workers. Présent à Gaza et dans le secteur agricole.

**UAWC :** Union des comités du travail agricole :

**FIDTUWC :** Fed Indep Democrat TU Workers Comittees.

**PFU**(Pal Farmers Union): Syndicat agricole…….

**Quel paysage syndical en Israël ?**

la **Histadrut : Le plus important** Ses dirigeant.e.s sont élu.e.s par des représentant.e.s des partis politiques.

**Koach la’Ovdim,** créé en 2007, 7.000 adhérents, organise les précaires israéliens et palestiniens, hommes et femmes.

**Kav La’Oved,** ONG de défense des travailleurs défavorisés

**AWU (Arab Workers Union**), syndicat depuis 2010 Victoire en 2014 dans la lutte des Centres d’appel de Nazareth. Soutenus par la CGT-INRA……

**EN TANT QUE SYNDICALISTE COMMENT PUIS JE AGIR**

1. Je me procure la brochure **Le BDS syndical Notre réponse à l’Apartheid** auprès de <http://www.bdsfrance.org/>
2. Je me renseigne sur mon entreprise pour savoir si elle est engagée dans l’économie israélienne éventuellement en interrogeant BDS France [campagnebdsfrance@yahoo.fr](mailto:campagnebdsfrance@yahoo.fr) ou l’association israélienne « Who Profits from the occupation »  <http://www.whoprofits.org/>
3. J’informe mon syndicat à tous les niveaux de toutes les instances et je propose une motion de soutien à la Campagne BDSS, rejoignant ainsi les Fédérations, UD et UL qui l’ont déjà fait
4. J’organise une mission syndicale en Palestine et je fais venir des syndicalistes Palestiniens dans mon syndicat
5. J’agis dans mon syndicat pour qu’il cesse ou à défaut qu’il réduise a minima ses relations avec la Histadrut complice de la politique coloniale israélienne et qu’il développe ses liens avec les syndicats qui en Palestine et en Israël défendent effectivement les droits des travailleurs.